

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 97

présenté par

M. Di Filippo, M. Ramadier, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Beauvais, Mme Kuster, M. Sermier, M. Masson, M. Parigi, M. de Ganay, Mme Corneloup, M. Furst, M. Hetzel, M. Bazin, M. Aubert, M. Cattin et Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre pays fait face à une vague d'immigration sans précédent. Ainsi, la France a accordé l'année dernière un record de titres de séjour depuis 1974, avec 262 000 nouveaux immigrés légaux. En 2017, il y a aussi eu un record de demandes d'asile, soit plus de 100 000 dont 64 % ne sont pas justifiées. Selon l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), ce nombre de demandes d'asile déjà historique est en forte progression de l'ordre de + 20 % cette année.

La situation est claire : la France n'est plus en mesure d'accueillir toujours plus de demandeurs d'asile, alors que ce droit fondamental est détourné depuis des années, qu'il n'y a jamais eu autant d'immigrés sur notre sol. Or, la réforme des cartes de séjour « protection subsidiaire » et « apatridie » qui fixe la durée du titre à 4 ans dès la première admission au séjour renforce encore l'attractivité de notre pays pour le dépôt de demandes d'asile. L'objet de cet amendement est donc de s'opposer à cette réforme.